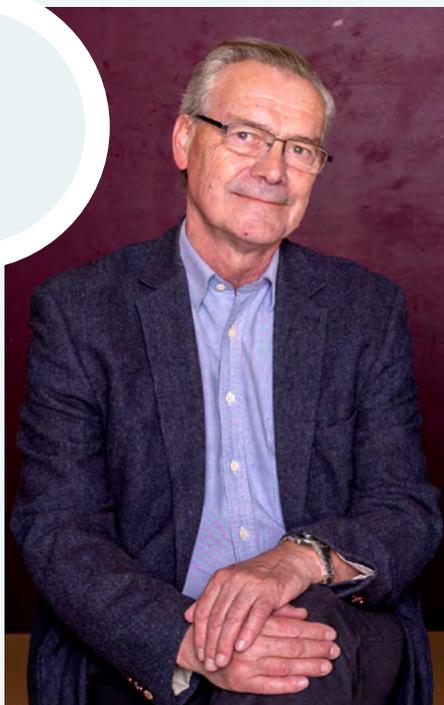


5 questions au Président de l'ACHL

« Consolider nos structures
et préserver l'identité
de chaque Commune »



Depuis janvier, Gérald Derivaz est à la fois Président de la Commune de Saint-Gingolph et, par le système de tournus, Président du Comité directeur (CODIR) de l'ACHL. Dix mois après sa prise de fonction, il revient sur cette double responsabilité et les enjeux à venir pour l'Association des Communes du Haut-Lac.

Gérald Derivaz, comment avez-vous vécu cette double entrée en fonction ?

Bien, même si cela a été un challenge de prendre la présidence de l'ACHL en même temps que celle de la Commune. J'étais davantage préparé pour la présidence communale, car j'avais pu évaluer les besoins et définir ce que je souhaitais apporter à Saint-Gingolph. L'ACHL, je la connaissais moins dans son organisation

et ses missions, même si je mesurais bien son importance pour le Haut-Lac. Heureusement, le travail se fait de manière collégiale entre les Président·e·s : le Président coordonne et assume la signature officielle, conjointement avec un autre membre du CODIR, mais les décisions se prennent dans un esprit constructif entre les quatre Communes.

Quels enseignements tirez-vous de vos premiers mois à la présidence de l'ACHL ?

J'ai pu constater que l'ACHL est devenue indispensable pour nos Communes. Elle assume aujourd'hui des tâches que les Communes, surtout les plus petites, ne pourraient plus reprendre individuellement. Le regroupement des forces et des moyens permet d'atteindre un niveau de qualité et de professionnalisme qui ne serait pas possible autrement. Cette mutualisation a aussi permis de stabiliser et de professionnaliser des domaines essentiels du service public, au bénéfice direct des habitant·e·s.

Quels sont selon vous les principaux défis pour les années à venir, et sur quels axes souhaitez-vous concentrer votre présidence ?

L'ACHL est encore jeune : il faut poursuivre le travail d'amélioration de son fonctionnement. Avant de développer de nouveaux services, nous devons consolider les structures existantes, notamment le Secrétariat et le Service de comptabilité. Cela permettra d'assurer

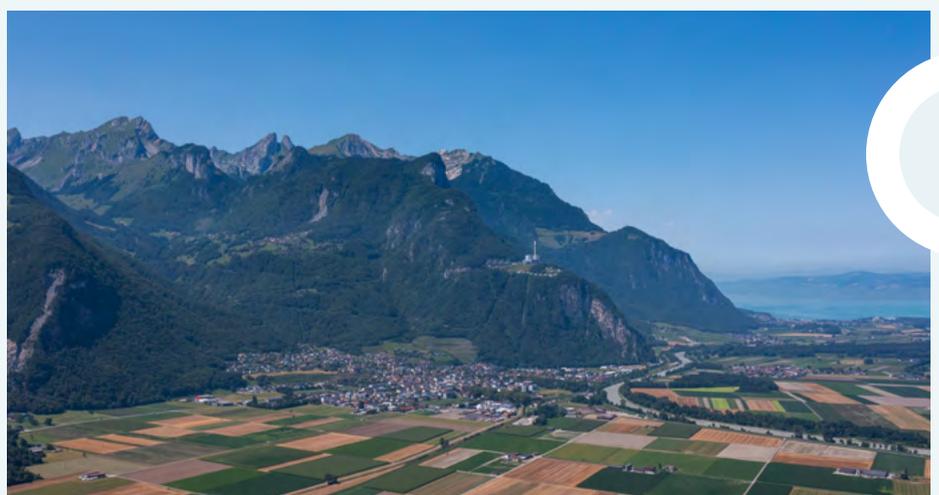
une organisation plus solide, une gestion rigoureuse et de poser les bases nécessaires pour les projets à venir.

La force de l'ACHL repose sur la collaboration entre les quatre Communes. Comment voyez-vous cette coopération évoluer ?

Cette collaboration ne date pas d'hier : elle existait bien avant la création de l'ACHL. L'Association a simplement permis de la structurer davantage et de mieux la faire vivre. L'enjeu, aujourd'hui, est de continuer dans cet esprit en facilitant les projets communs – par exemple la future STEP intercommunale ou les discussions autour des EMS. Et puis, il y a aussi les réflexions en cours sur une éventuelle fusion : ce sera d'abord aux Conseils communaux de se prononcer, puis à la population de décider en toute connaissance de cause, après une information claire.

Si vous deviez résumer en une phrase votre ambition pour l'ACHL et les habitant·e·s du Haut-Lac, quelle serait-elle ?

Chaque Commune a ses forces, ses particularités, son histoire et sa population. Il est essentiel de préserver ces identités tout en poursuivant la collaboration sur les tâches qui nécessitent une mise en commun. C'est grâce à cet équilibre que nous pourrions continuer à avancer ensemble, efficacement, tout en laissant à chaque Commune la liberté de décider de son avenir.



Écoles du Haut-Lac

POSER DES BASES SOLIDES POUR MIEUX APPRENDRE

Depuis deux ans, la Direction des EDHL impulse une nouvelle dynamique : mettre au centre les liens entre élèves, mais aussi entre élèves et enseignant·e·s, comme condition première d'un enseignement de qualité. Cette orientation répond aussi aux objectifs fixés par le Plan d'études romand, qui invite à développer les capacités transversales : collaboration, communication, stratégies d'apprentissage, pensée créatrice et démarche réflexive. Ces compétences permettent aux élèves de mieux se connaître, d'apprendre à apprendre et de progresser dans leurs interactions avec les autres. Elles constituent un socle essentiel pour la réussite scolaire et pour l'insertion future des jeunes.

Slow Days : une rentrée pas comme les autres

Les 21 et 22 août, les élèves de 1H à 11H du Haut-Lac n'ont pas commencé leur année par les cours habituels. Deux journées, appelées Slow Days, ont été consacrées à la cohésion et aux exigences de vie scolaire.

Cette démarche a été co-construite avec les enseignant·e·s. Présenté en séance plénière, le concept a ensuite été enrichi par les ateliers proposés et animés par l'ensemble du corps enseignant, titulaires comme non titulaires, afin de donner une couleur collective à la rentrée. L'idée centrale : un·e élève qui se sent bien à l'école, c'est un·e élève prêt·e à apprendre.

Une rentrée pensée pour chaque âge

Au CO, les 9^e, nouveaux venus du primaire, ont suivi des ateliers sur les règles de vie, la charte numérique, la médiation, et la santé ; ils ont aussi visité la Cimenterie pour faciliter leur transition vers un cadre plus exigeant.

Les 10^e ont alterné activités de cohésion et ateliers plus structurants : règlement, organisation, techniques d'apprentissage et présentation des camps.

Les 11^e et la classe de préapprentissage ont combiné une sortie et des ateliers axés sur les exigences scolaires et le projet professionnel.

Dans les classes primaires, chaque centre a pu mettre en place ses propres activités (jeux collectifs, ateliers créatifs ou sorties) autour du même objectif : renforcer la cohésion, accueillir les nouveaux élèves et poser les bases d'une année à vivre ensemble.

Des ateliers aux diverses thématiques :

« Règles du jeu », pour réfléchir au règlement et à son sens ;

« À toi de jouer ! », pour questionner les comportements du quotidien ;

« Bien dans mes baskets » (pour les 9^e), consacré à la santé et à la gestion des émotions ;

« Objectif réussite » (pour les 10^e), avec des conseils pratiques pour organiser son travail.

Chaque degré a aussi réalisé une fresque collective, symbole d'une année construite ensemble. Ces deux jours ont montré que l'école n'est pas seulement un lieu d'apprentissage académique, mais aussi un espace de vie partagée. Ils constituent un socle solide pour le reste de l'année.



9CO : Centre pédagogique de prévention des séismes



Semaine hors grille

Comme chaque année, la vie du CO a aussi été rythmée par des activités de prévention et d'orientation professionnelle.

Les 9^e ont découvert les règles de sécurité avec les CFF, CarPostal et les pompiers, participé à des ateliers sur les écrans et les réseaux sociaux avec Declick, et travaillé sur leurs forces de classe avec Promotion Santé Valais. La projection du film *Vice-versa* a servi de base à un atelier sur la gestion des émotions. Ils ont aussi passé une journée à Sion, entre musée et Centre pédagogique de prévention des séismes.

Les 10^e ont vécu une journée de prévention sur le harcèlement et les relations toxiques. Le film *Le jour où j'ai brûlé mon cœur* a ouvert la discussion, prolongée par des ateliers animés par les enseignant·e·s, la police et des intervenant·e·s spécialisé·e·s. Ils ont aussi vécu la 1^{re} édition des camps de 10CO.

Les 11^e ont effectué trois jours de stage en entreprise, une immersion concrète dans le monde professionnel pour réfléchir à leur avenir.

Ces journées ont offert aux élèves des repères et outils pour mieux se connaître, gérer leurs relations et avancer plus sereinement dans leur parcours.

Des camps repensés pour les 10^e

Autre nouveauté importante : les camps de 10^e ont été entièrement repensés. Plus courts qu'autrefois – trois jours –, ils offrent désormais un choix de huit thématiques. Sport et nature aux Dents-du-Midi ou à Fiesch, découverte culturelle à Locarno ou à Lucerne, *urban sketching* à Bâle, mode et création ou musique et danse à Vouvry, immersion en pleine nature aux Mosses : les propositions sont variées et permettent à chaque élève de trouver un domaine qui l'attire.

Ces thèmes ont été proposés par le corps enseignant lors d'un appel à idées. Ce mode de construction a suscité un réel engouement : une vingtaine de professeur-e-s se sont porté-e-s volontaires pour organiser et encadrer les séjours. Pour beaucoup, c'était aussi une manière de partager une passion ou un intérêt personnel avec leurs élèves, en dehors du cadre strict de la salle de classe.

L'enthousiasme s'est révélé des deux côtés : les enseignant-e-s comme les élèves ont accueilli ces camps avec curiosité et motivation. Cette nouvelle formule a donné un vrai souffle de renouveau, en offrant aux élèves des expériences inédites.

Car l'objectif n'est pas seulement de « changer d'air ». Passer deux nuits en cabane de montagne, concevoir un vêtement, ou découvrir une ville inconnue : autant de situations qui poussent les jeunes à sortir de leur quotidien, à développer leur autonomie et à apprendre à vivre ensemble. Ces séjours marquent une étape forte dans leur parcours et laissent une empreinte qui dépasse largement le cadre scolaire.

En associant les Slow Days, la semaine hors grille et les camps, les Écoles du Haut-Lac mettent en lumière une conviction forte : la réussite scolaire naît de l'équilibre entre le travail, l'exigence, la bienveillance et la richesse des relations humaines.



1OCO : Camp à Lucerne, montée au Pilatus



1OCO : Camp à Fiesch, glacier d'Aletsch



1OCO : Camp aux Mosses



Écoles primaires : Fresque

Trottinettes électriques

BOUGER LIBREMENT, ROULER EN SÉCURITÉ

Les trottinettes électriques ont conquis les rues suisses. Pratiques silencieuses et écologiques, elles séduisent toutes les générations. Les Communes du Haut-Lac n'échappent pas à cette tendance. Mais derrière cette mobilité douce se cache une réglementation précise souvent ignorée. Trop d'usagères et d'usagers roulent en mettant en danger leur sécurité et celle des autres.

Un cadre légal clair mais méconnu

Qui peut rouler ?

Toute personne dès 14 ans. Attention toutefois : si aucun permis n'est requis dès 16 ans, les jeunes entre 14 et 16 ans doivent obligatoirement être en possession d'un permis de catégorie M (vélomoteur).

Où peut-on rouler ?

Les trottinettes électriques doivent circuler sur les pistes cyclables et sur la chaussée, en respectant les règles du code de la route. Il est strictement interdit de rouler sur les trottoirs et les zones piétonnes, même à faible vitesse. Cette règle vise à protéger les piéton-ne-s, souvent surpris-es par l'arrivée silencieuse de ces engins.

En Suisse, pour être autorisées à circuler sur la voie publique, les trottinettes électriques doivent :

- Ne pas dépasser 500 watts de puissance moteur
- Être limitées à 20 km/h par conception
- Disposer de freins avant et arrière, dont au moins un à friction
- Être équipées de phares fonctionnels à l'avant et à l'arrière ainsi que de catadioptrés (l'éclairage doit être allumé en tout temps)
- Posséder une sonnette comme avertisseur sonore

Risques et comportements à éviter

Les trottinettes électriques peuvent être dangereuses ; les accidents impliquant des chutes, des piéton-ne-s ou des voitures sont fréquents. Le non-respect de la signalisation, la vitesse excessive ou la conduite en état d'ivresse sont sanctionnés comme pour les vélos. Le port du casque, bien que non obligatoire, est vivement recommandé.

Le débridage, une opération généralement électronique, qui vise à supprimer les restrictions de vitesse, est bien entendu strictement interdit.

Attention : de nombreux modèles vendus en ligne ou à l'étranger ne sont pas homologués pour la Suisse et donc interdits. Les marques proposent en effet généralement plusieurs versions d'un même modèle : les modèles Europe, bridés à 25 km/h, et les modèles Suisse/Allemagne, qui sont eux bridés à 20 km/h. Un modèle européen est strictement interdit sur l'espace public en Suisse.

Contrôles renforcés dans le Haut-Lac

Face à la recrudescence d'infractions et d'accidents, la Police du Haut-Lac procède à des contrôles spécifiques dans les Communes de la région. L'objectif : vérifier la conformité des trottinettes, sensibiliser les usagères et usagers et sanctionner les comportements à

risque. À des fins de contrôles, le Service de police est équipé d'un appareil qui permet de mesurer la vitesse réelle des engins.

N.B. Les trottinettes électriques sont assimilées à des cyclomoteurs légers selon l'Ordonnance sur les exigences techniques des véhicules routiers (OETV).

Les trottinettes électriques ne sont pas des jouets. Elles sont soumises à des règles strictes, souvent ignorées par les usagères et usagers. Pour éviter les mauvaises surprises, mieux vaut s'informer... avant de rouler.



Amendes et sanctions

Situations passibles d'amendes

- Transporter un passager
- Tenir le guidon à une main
- Circuler sans éclairage obligatoire
- Non-respect de la signalisation
- Circuler sur un trottoir
- Utiliser un téléphone en conduisant
- Conduire un engin non homologué et/ou débridé (avec une dénonciation à l'Autorité compétente et la saisie du véhicule)
- Conduire une trottinette électrique en étant un-e mineur-e de moins de 16 ans non titulaire du permis de conduire requis constitue une infraction grave. Cette infraction implique une procédure pénale et peut porter préjudice à l'obtention ultérieure d'un permis de conduire ! Les parents s'exposent également à des poursuites pénales.

UN MESSAGE
DE PRÉVENTION
DE LA PIHL
Proche de vous
au quotidien



Pour en savoir plus



- Guide de la Suva sur la sécurité et la légalité des trottinettes : [suva.ch](https://www.suva.ch)
- Informations pratiques sur l'homologation et l'usage : tec-way.ch